

DELIBERATION N° 91/01-03 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, informe l'Assemblée de la réussite de Monsieur GUYOT Bruno au concours interne d'agents techniques qualifiés territoriaux.*

*L'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude établie au 1er Janvier 1991 appelle une modification de situation.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- de créer un poste d'agent technique qualifié,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1991.*